

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 JANVIER 2017 A 20H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – DEMOLY Fabienne – LACROIX Jean-Sébastien - CHARDON Laurent – GENRE Annie – DESPREZ Alain - BOUTERAON Elisabeth – GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – LACROIX Jean-Sébastien - CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique –

**Absents:** BENOIT-GUYOD Sébastien (pouvoir à Robert BONNEFOY) – BOURLAND Frédéric (pouvoir à Christophe MATHEZ) – DELEPOUVE Lionel (pouvoir à Véronique GANGNERY) –BOURQUI Gilles (excusé) – JEANNEROD Françoise (excusée) – CRETIN Claire (excusée)

**Secrétaire de séance :** Marie-Carmen CAILLAT

Le 26 janvier 2017, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire regrette que certains élus n'aient pas reçu leurs convocations alors qu'elles sont parties dans les délais légaux et met en cause les services de La Poste.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016**
- 3 – Intervention de M. DURLET du P.N.R. : restauration des continuités écologiques : bief Noir et bief Février**
- 4 – Demandes de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 pour les projets suivants :**
  - Poursuite des travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'Omnibus
  - Construction des Services Techniques communaux et du Centre d'Incendie et de Secours
- 5 – Avenant au bail avec la SARL Restaurant la ferme du Père François concernant le montant du loyer du logement de fonction**
- 6 –Avenant au bail avec la SAS Jura Sports et Forme concernant la mise à disposition d'une salle d'activités supplémentaire**
- 7 – Bail professionnel avec la Société MANOCO concernant la mise à disposition de locaux au Centre de Soins Infirmiers Communal**
- 8 – Poursuite de l'adhésion au service « chambre funéraire » de la Commune nouvelle Hauts de Bienne : signature de la convention**
- 9 – Quartier des Crêtets : avenant n°1 au marché de travaux du 30/11/2015 avec la SAS ROGER MARTIN**
- 10 – Promesse de vente d'une parcelle de terrain lieu-dit « Vers la Planche Paget »**
- 11 – Demande d'aide par le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) pour l'organisation du Forum Info 3**
- 12 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 13 – Questions et informations diverses**
  - Transfert du bail du « Chalet du lac »

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question de la cession du fonds de commerce du bar restaurant du chalet du lac : accord unanime.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-Carmen CAILLAT secrétaire de séance.

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016.

## **3 – Intervention de M. DURLET du P.N.R. : restauration des continuités écologiques : bief Noir et bief Février**

Le bief Noir et le bief Février confluent dans le vaste ensemble tourbeux à environ 150 / 200 m au sud du « Rocher du Lac ».

Dans le passé, le secteur a fait l'objet d'interventions qui ont perturbé le fonctionnement hydrologique de la tourbière : exploitation de la tourbe, drainages, curages, rectification des tracés des cours d'eau, suppression des méandres... avec pour conséquences un assèchement progressif, un enrichissement et une perte de biodiversité.

Le Parc Naturel Régional est un acteur du programme « LIFE » de restauration et de réhabilitation fonctionnelle d'une soixantaine de tourbières du massif jurassien franc-comtois. (LIFE = L'Instrument Financier pour l'Environnement. Programme qui vise à cofinancer des projets de protection de l'environnement dans l'Union européenne au sein des sites Natura 2000.)

Dans ce cadre, il envisage des mesures de restauration physique de ces deux affluents dans un objectif de restauration des milieux humides qui leur sont associés et des zones de frayères potentielles.

Arrivée de Jean-Sébastien LACROIX et Delphine GALLOIS à 20h55.

Une enquête publique aura lieu durant un mois au printemps 2017.

Robert BONNEFOY demande si les propriétaires ont répondu favorablement à la demande d'acquisition des tourbières par le Parc Naturel Régional. Pierre DURLET répond qu'il y a 8.5 hectares de terrain qui font l'objet d'une promesse de vente. Le Parc en garde la propriété jusqu'à la fin du programme en 2020 puis ces terrains seront rétrocédés à la commune pour son patrimoine naturel. Il y a 9 hectares de surface où les propriétaires n'ont pas souhaité vendre mais ils sont d'accord pour signer une convention avec le Parc pour la gestion de ces milieux.

Pierre DURLET indique qu'une animation financée par le Parc a lieu cet hiver. Il s'agit d'une promenade en raquette à la découverte des tourbières.

M. le Maire et Alain DESPREZ remercient M. DURLET de sa présentation.

## **4 – Demandes de subvention au titre de la D.E.T.R 2017 pour les projets suivants :**

### **- Poursuite des travaux de mise en sécurité du bâtiment de l'Omnibus**

Le bâtiment de l'Omnibus regroupe les activités suivantes :

- une école maternelle
- un cinéma composé de 2 salles
- une salle polyvalente + 1 salle de réunion
- les ateliers municipaux
- le centre de secours

Malgré des travaux de mise en conformité du réseau électrique et de détection incendie réalisés en 2015 et 2016, l'avis défavorable à la poursuite d'exploitation de l'Omnibus n'est toujours pas levé par la commission de sécurité. Elle a demandé un certain nombre d'améliorations.

M. le Maire précise qu'aujourd'hui la Préfecture pourrait interdire l'exploitation mais nous sommes en sursis

car la commune a montré sa bonne volonté.

Des diagnostics sécurité ont été réalisés par le contrôleur technique SOCOTEC. Des non-conformités ont été énoncées et portent sur :

- la construction
- le SSI
- l'installation électrique
- chauffage/ventilation

Une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du bâtiment a été confiée au Cabinet LAZZAROTTO.

Les travaux envisagés consistent :

Lot 1 électricité – SSI

- reprise de réseaux et connexion détection
- remplacement de l'équipement de contrôle et signalisation suite à l'ajout de détecteurs supplémentaires
- centralisateur de mise en sécurité incendie
- détecteurs d'incendie
- diffuseurs sonores

Lot 2 plâtrerie peinture

- pose de cloisons coupe-feu
- pose de plafond coupe-feu dans la cuisine et les rangements de la grande salle
- la protection coupe-feu des gaines de ventilation dans la partie école
- la création d'une gaine de désenfumage de l'escalier enclouonné
- finition, peinture des éléments posés

Lot 3 menuiseries intérieures/extérieures

- remplacement de portes simples par des portes coupe-feu
- remplacement d'une fenêtre existante et remplacement par un ouvrant de désenfumage de l'escalier enclouonné

Le montant des travaux, toutes dépenses confondues, s'élève à 250 000 € HT.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 au taux maximum de 40%.

Fabien CHAVIN-GAZALIER demande si la commune a obligation de faire les travaux pour le centre de secours et les ateliers municipaux alors qu'ils vont déménager. Christophe MATHEZ répond qu'une dérogation a été demandée. Il précise par ailleurs que les travaux pour le cinéma sont pris en charge par le gestionnaire.

Au cours d'une réunion technique, il a été évoqué que la commune pourrait éviter ces travaux si la toiture était changée car elle n'est pas anti feu actuellement (charpente métallique). Des devis ont été demandés pour remplacer la toiture mais finalement cela ne change pas le fait que l'on doit faire les travaux de sécurité. Une autorisation de travaux sera déposée en février et tout sera fait avant fin 2017.

Alain DESPREZ indique que la commission environnement se demandait si on pouvait s'équiper en photovoltaïque pour alléger les charges de ce bâtiment si on venait à changer la toiture. Il souhaite que la commune sollicite les avis techniques de l'ADEME et du SIDECE.

Christophe MATHEZ précise qu'il faut supprimer l'alimentation en gaz de la cuisine de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation des travaux de sécurisation de l'Omnibus et sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

## **- Construction des Services Techniques communaux et du Centre d'Incendie et de Secours**

La Commune de LES ROUSSES, maître d'ouvrage de l'opération, envisage de construire un Centre Technique Communal d'environ 1 000 m<sup>2</sup> et un Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'environ 450 m<sup>2</sup> sur le territoire de la Commune de LES ROUSSES.

Un Centre de Secours et un Centre Technique Communal sont déjà présents sur la commune. Ils sont situés au centre du village dans le bâtiment de l'Omnibus. Ce bâtiment, propriété de la commune, présente une fonctionnalité et des conditions d'hygiène et de sécurité qui ne permettent pas d'envisager une réhabilitation et un agrandissement des locaux.

Le choix d'une construction neuve a par conséquent été validé sur un terrain qui sera viabilisé par la Commune au lieu-dit « Les Adraits ». Le terrain est cadastré en zone Ux du PLU, sur les parcelles F 46, F 47, F 581 et F 582 pour une surface totale de 7233 m<sup>2</sup>. Actuellement, seul un bâtiment communal à vocation d'entrepôts de matériels, matériaux et mobilier urbain occupe une partie de la parcelle.

Cette opération fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune des Rousses et le SDIS. Dans ce cadre, la maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la commune des Rousses représentée par M. le Maire.

L'ensemble projeté est un équipement d'intérêt collectif inséré en sortie de village. L'ouverture technique et fonctionnelle du CIS sera développée sur la route communale du Génie, à proximité immédiate de la RN5. L'accès du Centre Technique Communal se fera également sur la Route du génie, par l'entrée existante de l'entrepôt communal existant.

Les principaux objectifs de l'opération sont :

- ✓ D'apporter une réponse aux évolutions du service technique et du CIS en améliorant notamment leur fonctionnement
- ✓ De transférer le service technique et le CIS sur un site permettant une meilleure organisation et une amélioration des conditions de travail et d'intervention pour les agents et les sapeurs-pompiers

Les données du projet sont les suivantes :

- ✓ Pour le CIS :
  - Un secteur opérationnel qui sera constitué d'un local alerte, des vestiaires, d'une remise de 5 travées avec des zones de rangement de matériel
  - Un secteur administratif qui sera constitué de bureaux, salle de réunion et foyer
- ✓ Pour le service technique :
  - Un secteur technique réparti dans 9 travées pour loger un atelier mécanique, un atelier petite menuiserie, un magasin tout corps d'état et des garages pour abris de véhicules
  - Un secteur administratif constitué de bureaux, vestiaires, sanitaires, salle de réunion et kitchenette

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- ✓ Limiter le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs et techniques et les équipements
- ✓ Garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants du bâtiment en adaptant les prestations aux conditions d'utilisation spécifiques des locaux
- ✓ Réduire les coûts de maintenance et faciliter l'entretien ultérieur de l'ouvrage tout en conservant un bon niveau de qualité de service
- ✓ Réduire les coûts d'exploitation tout en maintenant un bon niveau de qualité de service
- ✓ Estimer les coûts d'entretien sur 10 ans selon le mode de chauffage retenu

Le planning de l'opération prévoit une livraison du CIS et du service technique en novembre 2018.

Le montant estimatif des travaux, toutes dépenses confondues, s'élève à 2 186 100.00 € HT.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 au taux maximum de 40%. Pour mémoire, le Conseil Départemental participe à hauteur de 203 400 € et la Commune de Prémanon à hauteur de 84 600 €.

Le permis de construire sera déposé en février-mars 2017.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention DETR 2017 pour le projet de construction du bâtiment des services techniques communaux des Rousses et du centre d'incendie et de secours (Les Rousses/Prémanon).

### **5 – Avenant au bail avec la SARL Restaurant la ferme du Père François concernant le montant du loyer du logement de fonction**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Pierre FOURNIER et Mme Anne MICHAUD ont repris le fonds de commerce de l'hôtel restaurant La Ferme du Père François le 15/12/2016.

Ils bénéficient à ce titre d'un logement de fonction d'environ 63 m<sup>2</sup> dont les travaux d'aménagement ont été entièrement réalisés et financés par l'ancien preneur M. GUINCHARD comprenant : une entrée, un dégagement, des rangements, un séjour-cuisine, deux chambres, une salle d'eau avec WC.

Ainsi, par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Conseil Municipal a voté un montant de loyer à 500.00 € hors charges par mois pour tenir compte de ces travaux d'amélioration mais exigible lors de la cession du fonds de commerce ou la cession des parts de la société à une personne physique ou morale qui détiendrait directement ou indirectement plus de 50% du capital.

M. FOURNIER et Mme MICHAUD ont demandé à la Municipalité une révision du montant du loyer compte tenu de l'état du logement et de sa superficie en loi CARRE qui s'élève en réalité à environ 45 m<sup>2</sup>.

Après avoir visité le logement, M. le Maire propose au conseil municipal de ramener le montant du loyer à 350.00 € hors charges par mois et de modifier en conséquence le bail par avenant.

Elisabeth BOUTERAON remarque que si des travaux doivent être faits, le locataire peut demander au propriétaire de les réaliser. La commune pourra alors réévaluer le montant du loyer.

Christophe MATHEZ indique que ce logement ne peut pas être loué à quelqu'un d'autre que le gérant de l'hôtel.

Sandrine GRENIER est réticente et fait part de son inquiétude quant à la nature du bail.

Le conseil municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention (Sandrine GRENIER) de baisser le montant du loyer à 350.00 €/mois et de modifier le bail en conséquence par un avenant à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

### **6 – Avenant au bail avec la SAS Jura Sports et Forme concernant la mise à disposition d'une salle d'activités supplémentaire**

M. le Maire rappelle qu'un bail a été signé le 13 septembre 2013 avec la SAS JURA SPORTS ET FORME concernant le Centre Sportif pour un loyer annuel de 8 324 € TTC. Le local situé en-dessous de la salle de bar était exclu du bail et restait la pleine propriété de la Commune des Rousses. Son accès se faisait par la porte située à l'extérieur. Jusqu'à présent, cette salle était mise à disposition des associations.

Le gérant, M. Valentin LAMBERT, a demandé à disposer de cette salle pour agrandir ses activités.

Les associations utilisatrices pourront bénéficier de la nouvelle salle sous La Poste.

M. le Maire propose au conseil municipal d'inclure, par avenant, cette salle dans le bail sans contrepartie financière.

Christophe MATHEZ informe le conseil qu'il est demandé d'isoler les tuyaux de chauffage. La Sté Jura Sports et Forme fonctionne bien, le loyer est payé régulièrement.

La commune est propriétaire des appareils de musculation du centre sportif et en assure le renouvellement. Cela fait 2 ans que la Commune investit 15 000 €/an. Il rappelle qu'avant la reprise par la SAS JURA SPORTS ET FORME, la commune versait 140 000 €/an de financement pour le centre sportif.

Le Gérant a des idées de développement mais le centre sportif est un peu petit.

M. le Maire ajoute que la SAS JURA SPORTS ET FORME soutient les évènements de la commune : Oxyrace, Forum des associations...

Le conseil municipal décide à l'unanimité la mise à disposition de la salle des associations à la SAS JURA SPORTS ET FORME sans contrepartie financière et autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail.

### **7 – Bail professionnel avec la société MANOCO concernant la mise à disposition de locaux au Centre de Soins Infirmiers Communal**

M. le Maire indique que le Centre de Soins Infirmiers Communal a l'opportunité d'assurer une permanence d'1/2 heure par semaine, dans un premier temps, à la nouvelle maison médicale de Clavière-Septmoncel en collaboration avec le Dr JEAUNEAUX. Les infirmières vont déjà régulièrement assurer des soins à Septmoncel et aux environs.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un bail professionnel avec la société MANOCO, représentée par M. Stéphane DALLOZ-BOURGUIGNON et Mme Stéphanie JEAUNEAUX pour la mise à disposition d'un bureau polyvalent d'une surface de 20 m<sup>2</sup> moyennant un loyer de 100 € par mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la location de ce local professionnel pour la permanence du centre communal de soins infirmiers dans les locaux de la nouvelle maison médicale Clavière-Septmoncel à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 moyennant une location mensuelle de 100 €.

### **8 – Poursuite de l'adhésion au service « chambre funéraire » de la Commune nouvelle Hauts de Bienne : signature de la convention**

M. le Maire rappelle que la Commune des Rousses est adhérente au service « chambre funéraire » depuis sa création par le syndicat mixte du canton de Morez en 2001 pour les habitants du hameau de La Doye avec 9 autres communes : Morez, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Morbier, La Mouille, Lézat, Prémanon, Bellefontaine, Longchaumois, Bois d'Amont.

La participation de la Commune au fonctionnement de cette structure de 178 € par an correspondait au remboursement de l'emprunt mis en place pour sa construction et ce au prorata de la population de La Doye. Cette participation permettait aux familles domiciliées sur la commune de bénéficier d'un tarif spécifique.

L'emprunt est aujourd'hui arrivé à son terme (juillet 2016) et donc de fait, la convention liant la Commune des Rousses à la Ville de Morez.

La Commune nouvelle Hauts de Bienne demande si la Commune des Rousses souhaite renouveler son adhésion du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021 pour un montant de 148.34 € par an correspondant à sa participation à l'investissement. Aucune participation n'est envisagée de la part des communes pour les frais de fonctionnement. Ainsi, le coût pour les familles du hameau de La Doye serait de 123 € pour les droits d'admission et 178 € pour le forfait de présentation. En cas de non adhésion, le coût pour les familles serait de 263 € de droit d'admission et 238 € pour le forfait de présentation.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion au service « chambre funéraire » de la Commune nouvelle Hauts de Bienne du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021 pour un montant de 148.34 € par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de son adhésion au service « chambre funéraire » de la commune nouvelle Hauts de Bienne du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.

### **9 – Quartier des Crêtets : avenant n°1 au marché de travaux du 30/11/2015 avec la SAS ROGER MARTIN**

M. le Maire présente l'avenant préparé par le maître d'œuvre le cabinet VERDI :

Montant initial du marché : 984 288.55 € HT

Date de l'avenant : 17/01/2017

Objet de l'avenant :

- Prestation 1 : intégration au marché de la prestation « Dévoiement ligne basse tension pour libération d'emprise » pour un montant de 3 677.50 € HT

- Prestation 2 : intégration au marché de la prestation « Dévoiement ligne Telecom pour libération d'emprise » pour un montant de 7 127.82 € HT

Ainsi, le montant du marché initial est porté à 995 093.87 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer au nom de la Commune cet avenant N° 1 au marché de travaux signé avec la SAS ROGER MARTIN.

### **10 – Promesse de vente d'une parcelle de terrain « Vers la Planche Paget »**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Jacques ARBEZ promet et s'engage à céder à la Commune des Rousses la parcelle désignée ci-dessous :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
H	499	Vers la Planche Paget	35 a 20 ca

Moyennant la somme de 0.12 € le m<sup>2</sup>, soit 422.40 €. Il s'agit d'une bande de terrain en nature de tourbière située à proximité du lac. Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune. Le notaire en charge du dossier est Me Emmanuelle OUDET-ELIEN Notaire à Morez.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité cette acquisition et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente. Sandrine GRENIER ne prend pas part au vote pour le choix du notaire car elle travaille dans cet office.

### **11 – Demande d'aide par le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) pour l'organisation du Forum Info 3**

M. le Maire propose au conseil municipal d'apporter son soutien financier au C.I.O. pour l'organisation du Forum Info 3 qui aura lieu à Saint-Claude le vendredi 10 février 2017 auquel participent les élèves du collège en versant une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 100 € au Centre d'Information et d'Orientation pour l'organisation du Forum Info 3.

### **12 – Liste des marchés signés par le Maire**

Les conseillers ont été destinataires de la liste des marchés et factures réglés par le Maire dans le cadre de la délégation de signature accordée par délibération du 28 mars 2014. Aucune remarque ou question n'est émise concernant ces dépenses.

### **13 – Cession du fonds de commerce du restaurant le chalet du lac**

M. le Maire informe le conseil municipal de la vente du fonds de commerce du restaurant du Chalet du Lac par MM BOUVARD et MERCIER à la SAS Le lac représentée par Mme Christine DI FRAJA qui reprend l'activité. L'acte doit être signé à l'Office notarial JACQUES-GERMAIN de St-Laurent-en-Grandvaux le 8 février 2017. Le bail commercial signé en 2009 stipule que le propriétaire doit donner son accord exprès écrit sur la vente.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la vente du fonds de commerce du bar restaurant du chalet du lac et autorise M. le Maire à signer l'acte.

Par ailleurs, la SAS LE LAC a demandé le renouvellement du bail par anticipation, donc à la signature de la cession du fonds de commerce, l'échéance du bail commercial étant fixée au 19 décembre 2017. M. le Maire propose au conseil municipal de poursuivre le bail jusqu'à son échéance.

#### 14 – Questions et informations diverses

Véronique GANGNERY demande si les toilettes publiques sont bien signalées car certaines personnes vont faire leurs besoins dans les petites rues...

Marcel PROST apporte une précision sur le débardage les glacis du Fort des Rousses. Guy LACROIX Agent ONF s'est rendu sur le site pour chiffrer le coût. Il a estimé 130 m<sup>3</sup> d'épicéas et l'ONF ne prendrait que 2.5 € au m<sup>3</sup>. Ce sera une opération blanche : les revenus du bois financeront les travaux. Les glacis seront nettoyés. La commission environnement a mené une réflexion concernant la nidification des oiseaux : les travaux seront reportés dans l'été au lieu du printemps. Le bûcheronnage serait confié à des bûcherons locaux.

M. le Maire pensait faire intervenir le 19ème régiment du génie mais le régiment part au Mali en 2017.

Prochain conseil municipal : jeudi 2 mars 2017 à 18h30.

Séance levée à 22 h 30  
La Secrétaire de séance,



Marie-Carmen CAILLAT



Le Maire,



Bernard MAMET